



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr. GENERALE
A/CN.9/228
17 juin 1982
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Quinzième session
New York, 26 juillet-6 août 1982

FORMATION ET ASSISTANCE

Note du Secrétariat

1. Les membres de la Commission, réunis à sa quatorzième session ^{1/}, se sont accordés pour considérer que celle-ci devrait continuer à parrainer des colloques et des séminaires consacrés au droit commercial international. Il a été jugé souhaitable que ces séminaires soient organisés sur un plan régional. De cette manière, la présence d'un plus grand nombre de participants de la région pourrait être assurée et les séminaires contribueraient, pour leur part, à favoriser l'adoption de textes issus des travaux de la Commission. Celle-ci s'est félicitée de la possibilité de parrainer des séminaires régionaux conjointement avec des organisations régionales. Le Secrétariat a été prié de prendre les dispositions qu'il jugerait utiles à cet effet.
2. Par sa résolution 36/32, en date du 13 novembre 1981, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance, en particulier pour les pays en développement, des travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international dans la formation et l'assistance en matière de droit commercial international et s'est félicitée des initiatives actuellement prises pour parrainer des séminaires régionaux en coopération avec des organisations régionales, telles que le Comité juridique consultatif africano-asiatique et le Comité juridique interaméricain. La résolution invite également les gouvernements, les organes de l'Organisation des Nations Unies, les organismes et les institutions compétents à apporter leur assistance au secrétariat de la Commission dans le financement et l'organisation des colloques et séminaires.
3. Le Comité juridique interaméricain de l'Organisation des Etats américains (OEA) a fait figurer au programme de son séminaire de 1982 la question de la vente internationale de marchandises. Le programme du neuvième Cours de droit international, qui aura lieu du 2 au 27 août 1982 à Rio de Janeiro, comporte une conférence et un débat sur ce sujet. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) et la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974) ont été retenues pour le séminaire car il est vraisemblable qu'elles entrent en vigueur dans un proche avenir.

^{1/} Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quatorzième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 17 (A/36/17), paragraphe 109.

4. Le Secrétaire général du Comité juridique consultatif africano-asiatique (AALCC) est aussi convenu d'organiser, conjointement avec le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), des séminaires de deux jours sur des questions de droit commercial, en conjonction avec ses sessions annuelles, chaque fois que possible. Cette disposition permettra aux délégués qui assistent aux séances du Sous-Comité pour les questions de droit commercial international de l'AALCC de participer aux séminaires.

5. Le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a aussi coopéré avec la Chambre de commerce de Stockholm, l'Association américaine d'arbitrage et la Chambre de commerce et d'industrie de l'URSS, en participant à un colloque sur l'arbitrage commercial international à Stockholm, les 4 et 5 mars 1982. Ce colloque a été organisé pour marquer le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la "clause optionnelle d'arbitrage applicable aux contrats commerciaux entre les Etats-Unis et l'URSS - 1977", en vertu de laquelle la Chambre de commerce de Stockholm exercera les arbitrages selon le règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Lors de ce colloque, une journée a été consacrée aux activités de la Commission dans le domaine du règlement des litiges du commerce international.

6. Quant au financement, le Gouvernement de la Yougoslavie a fait parvenir une contribution de 3 000 dollars des Etats-Unis au programme de formation et d'assistance.

7. En outre, plusieurs ordres d'avocats ont fait savoir officieusement qu'ils étaient prêts à envoyer, à leurs propres frais, des conférenciers pour animer les séminaires qui seront organisés dans les pays en développement. Le Secrétariat poursuit aussi des négociations avec un gouvernement, qui dispose de fonds destinés aux établissements d'enseignement dans les pays en développement, pour participer au financement régulier de séminaires régionaux.

8. Bien que l'organisation de séminaires indépendants reste une perspective lointaine à moins de recevoir des contributions financières importantes, le secrétariat étudie diverses possibilités de collaborer avec des organismes et institutions pour réunir des séminaires d'une durée de deux à trois jours sur divers aspects du droit commercial international. De tels séminaires pourraient également faire office de forum pour la promotion des textes juridiques émanant des travaux de la Commission.

9. Au cours de l'année écoulée, un stagiaire a bénéficié d'une formation pratique au secrétariat de la CNUDCI au titre du programme ONU/UNITAR de bourses de perfectionnement en droit international.

- - - - -